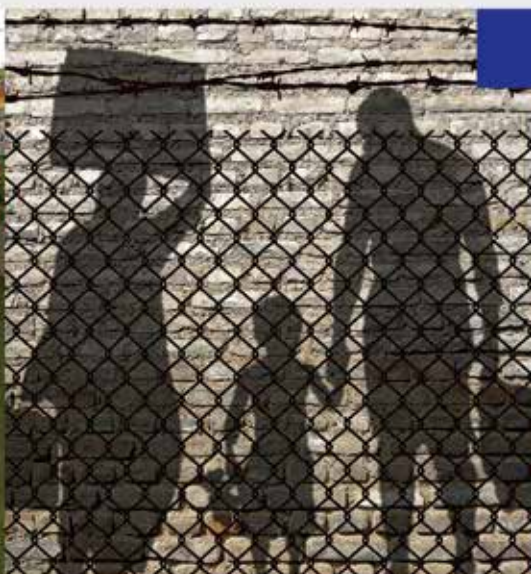


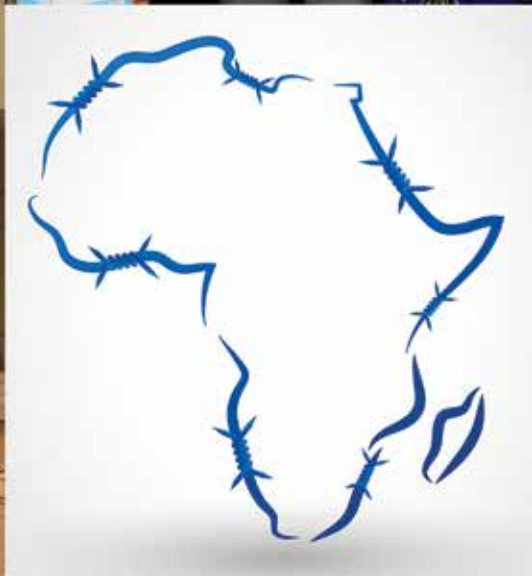


LES ACTIVITÉS DE LA FIACAT EN 2015

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE L'ACTION DES CHRÉTIENS POUR L'ABOLITION DE LA TORTURE



Acteurs du changement



FIACAT

27, rue de Maubeuge
75009 Paris – France
Tel. : +33 (0)1 42 80 01 60
Fax. : +33 (0)1 42 80 20 89
E-mail : fiacat@fiacat.org

Représentation de la FIACAT auprès des Nations Unies à Genève

c/o CCIG
1 rue de Varembe
Case postale 43
1211 Genève 20 – Suisse
Tel. : +41 787 499 328
E-mail : fiacat.onu@fiacat.org

Représentation de la FIACAT auprès des Institutions européennes à Bruxelles

Quai au Foin 53
B- 1000 Bruxelles
Tel. : +32 4 70 92 85 10
E-mail : fiacat.europe@fiacat.org

Réalisation Mémoire de l'œil - 06 18 17 68 44
ISSN 1816-1316

© Fédération internationale de l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture, février 2016

Sommaire

PRESENTATION DE LA FIACAT	2
MOT DE LA PRÉSIDENTE	3
AGIR AUPRÈS DES NATIONS UNIES	4
Stratégie d'action de la FIACAT devant les Nations Unies	4
Suivi des examens par la FIACAT et les ACAT au niveau national	5
Le renforcement des synergies entre les Nations Unies et l'Union européenne pour lutter plus efficacement contre la torture	6
AGIR AUPRÈS DE LA CADHP	7
Prévenir la torture	7
Abolir la peine de mort	7
AGIR AUPRÈS DE L'UNION EUROPÉENNE	8
Action de la FIACAT auprès des institutions européennes	8
Soutien au réseau des ACAT européennes devant les instances de l'Union européenne	9
AGIR AUPRÈS DU CONSEIL DE L'EUROPE (COE)	10
Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE)	10
Comité européen contre la torture (CPT)	10
AGIR EN RÉSEAU	11
Burundi : une descente en enfer	11
Églises	11
NOS PROGRAMMES	12
Abolition de la peine de mort en Afrique Sub-saharienne	12
Programme de lutte contre la détention préventive abusive (DPA)	14
LES FINANCES DE LA FIACAT EN 2015	16
L'ÉQUIPE DE LA FIACAT EN 2015	17
CONTACTER LES ACAT	18

Présentation de la FIACAT

La Fédération internationale de l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture, la FIACAT, est une organisation internationale non gouvernementale de défense des droits de l'homme, créée en 1987, qui lutte pour l'abolition de la torture et de la peine de mort. La Fédération regroupe une trentaine d'associations nationales, les ACAT, présentes sur quatre continents.

La FIACAT renforce les capacités de son réseau

La FIACAT aide ses associations membres à se structurer.

Elle soutient l'action des ACAT pour en faire des acteurs de poids de la société civile, capables de sensibiliser l'opinion publique et d'avoir un impact sur les autorités de leur pays.

Elle contribue à faire vivre le réseau en favorisant les échanges, en proposant des formations régionales ou internationales et des initiatives communes d'intervention.

Ainsi, elle soutient les actions des ACAT, en développant notamment des projets de terrain avec elles, et leur apporte un relais sur le plan international.

La FIACAT représente ses membres auprès des organismes internationaux et régionaux

En relayant les préoccupations de terrain de ses membres devant les instances internationales, la FIACAT vise l'adoption de recommandations pertinentes et leur mise en œuvre par les gouvernements.

La FIACAT concourt à l'application des Conventions internationales de défense des droits de l'homme, à la prévention des actes de torture dans les lieux privés de liberté, à la lutte contre les disparitions forcées et au combat contre l'impunité.

Elle participe également à la lutte contre la peine de mort en incitant les États à abolir cette disposition dans leur législation.



Les résultats de notre action en 2015 :

- La FIACAT et les ACAT Bénin et Côte d'Ivoire ont identifié 140 cas de détention préventive abusive dans 6 prisons et ont fait libérer 100 prévenus (62 en Côte d'Ivoire et 38 au Bénin).
- Grâce aux actions de plaidoyer de la FIACAT, Madagascar a aboli la peine de mort en janvier 2015 et le Parlement togolais a autorisé l'accession du Togo au deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort.
- La FIACAT a contribué à l'adoption par la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples d'un Protocole additionnel à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples sur l'abolition de la peine de mort.

Mot de la Présidente



Tout au long de l'année 2015, dans un contexte toujours plus difficile (crise des réfugiés en Europe, attentats terroristes, troubles politiques et défenseurs des droits de l'homme en danger en Afrique notamment), la FIACAT a poursuivi son combat pour l'abolition de la torture et de la peine de mort. Une lutte efficace, reconnue par l'ensemble de ses partenaires, organisations intergouvernementales et organisations internationales non-gouvernementales (OING), et qui s'appuie sur le travail de terrain réalisé au jour le jour par les ACAT.

Il est en général très difficile d'identifier l'impact d'une action spécifique en matière de droits de l'homme, car les résultats obtenus dépendent le plus souvent d'une combinaison d'acteurs. Certains résultats peuvent néanmoins être attribués directement à la FIACAT. En voici quelques exemples parmi d'autres. Ainsi, peut-on souligner que le travail de plaidoyer international de la FIACAT est efficace. En effet, parmi les 240 recommandations formulées cette année par les ACAT devant les Nations Unies, 50% ont été considérées comme prioritaires par les Comités conventionnels (Comité contre la torture, Comité des droits de l'homme) et 90% ont été reprises lors de l'Examen

périodique universel (EPU). Quant à son travail d'accompagnement des ACAT sur le terrain, il s'est révélé particulièrement efficace. Dans deux pays d'Afrique subsaharienne, il a directement abouti cette année à la libération de 100 détenus en détention préventive abusive, 62 en Côte d'Ivoire et 38 au Bénin.

À une époque où les droits de l'homme sont régulièrement contestés et violés, où les démocraties acceptent de limiter les libertés au nom de la sécurité, quelle meilleure réponse pourrait-elle être que celle de l'efficacité des droits de l'homme ? Ceux-ci sauvent des vies, ouvrent à la liberté, assurent la dignité. Ils constituent un formidable vecteur d'espérance pour tous ceux qui, dans le monde, voient leurs droits bafoués. Le respect des droits de l'homme, ce n'est pas d'abord une question réservée aux experts. Cela relève avant tout de la responsabilité de chacun d'entre nous, de la conscience que nous avons de notre fraternité avec chaque être humain. Aux chrétiens unis dans une même foi de le faire vivre et d'en témoigner activement !

Sylvie Bukhari-de Pontual
Présidente de la FIACAT



La FIACAT et les ACAT mènent une stratégie globale de suivi des cycles d'examen, du recueil d'informations à la mise en œuvre des recommandations. La FIACAT se mobilise devant les organes de la Charte des Nations Unies et des Comités conventionnels pour le respect des engagements pris par les États.

Stratégie d'action de la FIACAT devant les Nations Unies

La FIACAT a renforcé les capacités des membres de son réseau¹ en organisant des formations et en accompagnant les ACAT dans



la rédaction et la soumission de rapports alternatifs conjoints devant les mécanismes onusiens de protection des droits de l'homme. Ainsi, la FIACAT et les ACAT **Belgique, Bénin, Burundi, Congo, Côte d'Ivoire, France, Libéria, Luxembourg, Niger, RDC, Suisse, Tchad et Togo** ont fait part de leurs préoccupations lors de l'examen de leur État.

Quelques chiffres clés des actions de la FIACAT aux Nations Unies

- 13 ACAT soutenues devant les Nations Unies
- 8 rapports alternatifs conjoints soumis
- 7 ACAT ont assuré un plaidoyer à Genève avec leur Fédération
- 240 recommandations formulées par les ACAT
- 50% des recommandations considérées comme « prioritaires »² par les Comités sont des préoccupations des ACAT.
- 90% des recommandations des ACAT sont reprises lors de l'Examen périodique universel (EPU)

1. Bénin, Belgique, Côte d'Ivoire, France, Niger, Luxembourg, Suisse.
2. A mettre en œuvre dans l'année qui suit l'examen.

Lors des sessions de plaidoyer, en amont de l'Examen périodique universel (EPU), les membres ACAT saisissent l'opportunité de rencontrer les représentants des Missions permanentes et les responsables du Haut-Commissariat aux droits de l'homme en charge du pays examiné pour faire état de leurs préoccupations.

Celles-ci portent principalement sur l'incrimination de la torture, les conditions de détention, le traitement des demandeurs d'asile, l'abolition de la peine de mort, les disparitions forcées et les exécutions extra judiciaires.



« Le plaidoyer de l'ACAT aux Nations Unies était l'aboutissement d'un intense travail collectif qui nous a permis d'établir un diagnostic approfondi de la situation de notre pays relative à la détention, aux demandeurs d'asile ou encore aux violences policières.

Au programme tout d'abord, une intervention avec 5 autres ONG belges représentées ce jour-là devant plus de vingt délégations étatiques très concentrées. Puis des entretiens individuels avec la représentation belge auprès de l'ONU et avec les membres du Haut-Commissariat aux droits de l'homme chargés de préparer l'EPU. Des interlocuteurs très attentifs qui ont témoigné d'une réelle considération pour notre diagnostic. Nous repartons pleins d'une énergie supplémentaire pour le suivi de ces recommandations ! »

Thomas Petitguyot, Représentant de l'ACAT Belgique

Lors de l'examen d'un État par un organe des traités (Comité contre la torture, Comité des droits de l'homme...) la FIACAT et un membre de l'ACAT du pays examiné s'entrelient lors d'une session privée avec les membres du Comité. Cet exercice de plaidoyer permet de partager les préoccupations de la société civile et ainsi mieux garantir le suivi de la mise en œuvre au niveau national des recommandations formulées à l'État par les instances onusiennes.



« Le comble dans la vie d'un activiste des droits de l'homme, c'est d'avoir eu cette opportunité de faire un plaidoyer auprès des experts d'un des comités des Nations Unies et des Missions permanentes.

En dehors des rapports conjoints FIACAT/ACAT Congo soumis, les rencontres informelles en marge des séances nous permettent d'appuyer nos recommandations, de transmettre des documents pertinents (décrets, lois, et arrêtés) pour étayer notre argumentaire. Les échanges avec la délégation gouvernementale de mon pays ont permis également d'échanger sur la manière de mettre en œuvre les recommandations émises. Cette manière de faire a, lors de l'examen du Congo, conduit le Comité contre la torture à reprendre dans ses Observations finales bon nombre des recommandations formulées par l'ACAT Congo et la FIACAT. »

Christian Loubassou, Président de l'ACAT Congo

Suivi des examens par la FIACAT et les ACAT au niveau national

À l'issue de l'examen de l'État par les Nations Unies, une série de recommandations sont formulées que l'État doit mettre en œuvre avant l'examen suivant, voire dans l'année qui suit pour les recommandations prioritaires.

Pour assurer le suivi des recommandations, la FIACAT et les ACAT nationales accompagnent leurs autorités en mettant en œuvre des projets de terrain.

Pour l'abolition de la torture et de la peine de mort, deux projets sont menés par la FIACAT et ses membres : le projet de lutte contre la détention préventive abusive et le projet de campagne pour l'abolition définitive de la peine de mort sur le continent africain.

Retrouvez les programmes de la FIACAT pages 12 à 15



Sylvie Bukhari-de Pontual, Elisabeth Edland, Martha Mendez, Claudio Grossman, Paul Angaman

Le renforcement des synergies entre les Nations Unies et l'Union européenne pour lutter plus efficacement contre la torture

En novembre 2015, la FIACAT a organisé, à l'invitation du Comité contre la torture, lors de la 56^{ème} session du Comité, un atelier de capitalisation d'expériences entre les instances onusiennes, européennes et la société civile pour renforcer les synergies d'actions dans la lutte contre la torture.

Cette session privée entre les membres du Comité contre la torture, des représentants de l'Union européenne, du Sous-Comité de la prévention (SPT) et quelques ONG partenaires, a été l'occasion pour les participants et intervenants d'échanger sur les pratiques et les stratégies des uns et des autres en matière de lutte contre la torture.

Après un exposé de l'action extérieure de l'Union européenne dans ses relations avec les pays tiers par des représentants de la Commission européenne, la FIACAT, représentée par le Président de l'ACAT Côte d'Ivoire, Paul Angaman, a mis en avant les pratiques de la société civile sur le terrain en matière de lutte contre la torture. Les débats ont notamment porté sur les moyens de garantir un meilleur suivi des recommandations du Comité.

Cet événement a permis d'améliorer la compréhension du processus de prise de décision de l'UE, des outils relatifs à la lutte contre la torture et du soutien aux initiatives locales. Cette rencontre a été également l'occasion de présenter les activités de vigilance des organisations de la société civile, et plus particulièrement des ACAT, au niveau national et international pour veiller au respect des droits de l'homme.

D'après Elisabeth Edland, Conseiller droits de l'homme et responsable torture au sein du Service européen pour l'action extérieure et participante à cette rencontre, « La discussion constructive entre les participants a souligné les avantages qui peuvent être obtenus lorsque les principaux acteurs de la lutte contre la torture connaissent et comprennent les activités de chacun et s'efforcent de se soutenir et d'être complémentaires. L'événement était également opportun en vue de la mise en œuvre du nouveau plan d'action Droits de l'homme de l'UE adopté en juillet 2015. »

Le partage d'initiatives et d'expériences des différentes parties prenantes a relevé la nécessité de mieux coordonner les activités de chacun et d'appréhender la lutte contre la torture dans son ensemble pour garantir une plus grande efficacité. Les participants sont ressortis renforcés dans leurs convictions de la nécessité de maintenir un lien constant entre les différents acteurs pour abolir la torture à travers le monde.

Agir auprès de la CADHP

La FIACAT bénéficie du statut d'Observateur auprès de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) depuis 1991. À ce titre, elle participe aux sessions ordinaires de la Commission pour y faire part de ses préoccupations concernant les violations des droits de l'homme sur le continent africain. La FIACAT suit tout particulièrement les travaux du Rapporteur spécial sur les conditions de détention en Afrique et du Groupe de travail sur la peine de mort en Afrique.

Prévenir la torture

Lors de la 56^{ème} Session ordinaire de la CADHP, le Niger et le Sénégal ont présenté leurs rapports périodiques. A cette occasion, la FIACAT et les ACAT Niger et Sénégal ont soumis à la Commission deux rapports alternatifs conjoints pour faire part de leurs observations concernant la situation des droits de l'homme dans ces pays.

Lors de l'examen des rapports périodiques de ces pays, les Commissaires ont repris de nombreuses préoccupations des ACAT dans leurs questions à l'État, notamment concernant l'incrimination de la torture, le respect des délais de garde à vue, ainsi que l'abolition de la peine de mort au Niger.

La FIACAT a participé à la cérémonie de lancement des Lignes directrices de la CADHP sur la garde-à-voir et la détention provisoire en Afrique. À cette occasion, la FIACAT a fait part des activités qu'elle mène en Côte d'Ivoire et au Bénin sur la lutte contre la détention préventive abusive en prison et s'est engagée à travailler à la diffusion de ces lignes directrices.

La FIACAT a également invité le Rapporteur spécial sur les prisons et les conditions de détention en Afrique, le Commissaire Meg Kaggwa, à lutter contre la surpopulation carcérale en Afrique en faisant la promotion des travaux d'intérêt général comme alternative à la détention pour les petits délits et pour les délinquants non récidivistes.

Abolir la peine de mort

Pendant cette session, la FIACAT a organisé, en partenariat avec la Coalition mondiale contre la peine de mort, la FIDH et le Groupe de travail sur la peine de mort en Afrique de la CADHP, un débat sur l'abolition de la peine de mort qui a abordé la question de la peine de mort en Afrique en prévision de l'adoption d'un Protocole africain sur l'abolition de la peine de mort en Afrique (voir infra). Quelques États membres de l'Union africaine ont pris la parole pour exprimer les difficultés qu'ils rencontrent sur le chemin de l'abolition (Algérie, RDC).

À l'inverse, le représentant du Togo, abolitionniste depuis 2009, a encouragé ses pairs à supprimer la peine de mort pour « améliorer leur image internationale » concernant la protection des droits de l'homme. Le Niger a affirmé le soutien officiel de son gouvernement au projet de Protocole africain sur l'abolition de la peine de mort.

Le protocole africain sur la peine de mort a été adopté lors de cette session.





Tout au long de l'année, la FIACAT a œuvré afin de faire part des préoccupations de ses membres et d'influencer la politique intérieure et extérieure de l'Union européenne (UE).

Action de la FIACAT auprès des institutions européennes

Le plan d'action 2015-2019 de l'UE sur les droits de l'homme et la démocratie

Le Conseil de l'UE a adopté en 2015 un nouveau plan d'action en faveur des droits de l'homme et de la démocratie pour la période 2015-2019. Dans ce document, l'Union européenne renouvelle son engagement à promouvoir et à défendre les droits de l'homme et à soutenir la démocratie dans le monde entier.

La FIACAT et d'autres ONG de défense des droits de l'homme ont plaidé pour que la lutte contre la torture, les traitements cruels, inhumains et dégradants et la peine de mort reste une priorité de la politique de l'UE dans ses relations avec les pays tiers.

Des réunions, des séances d'information et d'échanges entre les ONG et les instances européennes ont permis d'obtenir les

décisions suivantes concernant les actions de l'UE en matière de lutte contre la torture et l'abolition de la peine de mort :

- Lutter contre la torture (prévention, lutte contre l'impunité et réhabilitation), les mauvais traitements et la peine de mort (abolition, moratoire et standards minimum) de façon globale à travers les dialogues politiques et des droits de l'homme et les garanties générales contre la peine de mort, la torture et les mauvais traitements dans les activités de l'UE, y compris dans la gestion du contre-terrorisme et des crises.*
- Élaborer une approche globale qui traite du lien entre les exécutions extra-judiciaires, les disparitions forcées, la torture et autres formes de mauvais traitements.*
- Accroître la sensibilisation et donner priorité aux actions communes et aux échanges de bonnes pratiques, en renforçant la collaboration avec les Nations Unies, les organisations régionales et la société civile, y compris concernant l'initiative globale sur 10 ans (Initiative sur la Convention contre la torture, CTI), pour atteindre la ratification à l'échelle mondiale de la Convention des Nations Unies contre la torture (CAT) d'ici à 2024 et promouvoir la ratification et la mise en œuvre de son Protocole facultatif (OPCAT) et de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées.*

La formation des points focaux droits de l'homme des membres des délégations de l'Union européenne.

Le 17 novembre 2015, le Service européen de l'action extérieure de l'UE a organisé un atelier de formation regroupant 19 responsables droits de l'homme des délégations de l'UE à travers le monde, 8 représentants d'États membres, et 7 membres du siège du Service européen pour l'action extérieure.

Cette journée, dédiée à la « lutte contre la torture : de la prévention à la réhabilitation en passant par l'identification », a permis à la FIACAT et des ONG partenaires d'interagir avec les participants. La FIACAT, représentée par Paul Angaman (ACAT

Côte d'Ivoire), a souligné l'importance pour les instances européennes de maintenir un lien fort avec la société civile sur des questions aussi sensibles que la torture et les mauvais traitements.



« L'EEAS tient à remercier chaleureusement les organisations de la société civile (FIACAT, OMCT, APT, AI, IRCT) et les Nations Unies qui ont contribué à faire de ce premier séminaire consacré à « Combattre la torture par la prévention, la réhabilitation et le monitoring » une réussite. Merci à la FIACAT d'avoir partagé son expertise, son savoir-faire et sa motivation avec les collaborateurs de l'Union européenne.

Les participants ont apprécié le niveau et la complémentarité des orateurs ainsi que le témoignage d'acteurs du terrain tels que Paul Angaman de l'ACAT Côte d'Ivoire. L'échange de bonnes pratiques et l'illustration par des exemples concrets ont permis à de nombreux participants de se familiariser ou d'approfondir la problématique de la torture.

Ce genre de formations sera extrêmement utile en vue de la mise en œuvre du nouveau Plan d'Action pour les Droits de l'Homme et la Démocratie 2015-2019 dans lequel la lutte contre la torture demeure une priorité de l'Union européenne. »

Patricia Bocchi, Service européen pour l'action extérieure

Soutien au réseau des ACAT européennes devant les instances de l'Union européenne

Journée internationale de soutien aux victimes de torture (26 juin) : « On ne badine pas avec la torture ! »

À l'initiative de l'ACAT Luxembourg, la FIACAT et les ACAT ont récolté 12 000 signatures pour une pétition adressée à l'UE et ses États membres. Elle les exhortait à interpeller les autorités

des pays tiers sur leurs engagements contre la torture tout en s'engageant pour une Europe exemplaire en matière de lutte contre la torture.

À l'occasion de la Journée internationale de soutien aux victimes de la torture, les signatures ont été transmises au Gouvernement luxembourgeois en amont de sa Présidence du Conseil de l'Union européenne³. La FIACAT s'est également entretenue avec la Mission permanente du Luxembourg auprès de l'UE, pour inciter la Présidence du Conseil : à accorder à la promotion de la dignité humaine une priorité absolue ; à rappeler que la torture est inacceptable et illégale en toutes circonstances, y compris face à des risques terroristes ; à user de l'influence de l'UE auprès d'autres pays pour faire respecter l'interdiction de la torture.

Le 10 juillet 2015, le Ministre des affaires étrangères du Luxembourg, M. Asselborn, a affirmé dans un courrier adressé à l'ACAT Luxembourg que « dans le cadre de sa Présidence du Conseil de l'UE, le Luxembourg continuera d'appuyer les efforts des institutions de l'UE dans la lutte contre la torture au niveau européen et mondial [...] notamment dans le cadre de la migration et de la lutte contre le terrorisme. »

Journée internationale des droits de l'homme (10 décembre) : « Non à la remise en cause de l'universalité du droit d'asile ! »

En juin 2015, les ACAT européennes se sont réunies et ont décidé de réaliser une campagne commune sur le droit d'asile. La FIACAT et l'ACAT France, en collaboration avec le réseau européen, ont appelé leurs autorités nationales et l'Union européenne à supprimer les listes de « pays d'origine sûrs » qui existent et à retirer la notion de « pays d'origine sûrs » de toutes les Directives qui en font mention.

Cette campagne, transmise aux autorités nationales par chaque ACAT, a été relayée par la FIACAT aux représentants des différentes instances de l'UE. La FIACAT s'est également entretenue à cet égard avec les Pays-Bas, qui assureront, au 1er semestre 2016, la Présidence du Conseil de l'Union européenne.

3. Assumée par le Luxembourg du 1er juillet au 31 décembre 2015.

Devant la constante remise en question des droits de l'homme par ses États membres, les différentes instances du Conseil de l'Europe ont réagi à plusieurs reprises pour mettre en avant la nécessité du respect des droits qui sont consacrés par la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme.

Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE)

En réponse aux interrogations des citoyens européens qu'ils représentent, les 324 membres de l'Assemblée parlementaire ont débattu des questions d'actualité (immigration, terrorisme, etc.) et des réformes nécessaires pour assurer la promotion et la protection des droits de l'homme (amélioration des conditions de détention, lutte contre les discours haineux et le racisme, ...)

Parmi les thèmes abordés, la FIACAT et plusieurs ACAT ont fourni des informations aux parlementaires en charge des rapports sur l'« abus de la détention provisoire en Europe », « le sort des détenus gravement malades » et « les violences envers les migrants ». Chaque ACAT a pu mettre en lumière les problématiques spécifiques de son pays.



Comité européen contre la torture (CPT)

Pour les 25 ans du Comité européen pour la prévention de la torture (CPT) la FIACAT a été conviée à participer à une conférence internationale pour examiner les défis de la prévention

de la torture et des mauvais traitements et dresser un bilan du travail effectué. Des sujets comme la lutte contre l'impunité de la police et des agents pénitentiaires, l'offre de soins en détention, l'isolement cellulaire et le traitement des mineurs en détention ont été étudiés. Elle a permis de mettre en lumière le travail de la société civile qui transmet des informations en amont des visites des délégations du CPT et qui assure un suivi auprès des États et des établissements visités.

Ainsi, la FIACAT et l'ACAT France ont soumis un rapport faisant état de leurs préoccupations au CPT : surpopulation carcérale, condition de détention dans les prisons et les centres de rétention et non-respect des garanties procédurales.

Lors de la visite du CPT en France, du 15 au 27 novembre 2015, la FIACAT et l'ACAT France ont notamment mis l'accent sur l'usage excessif de la force par les forces de l'ordre. Outre l'absence de statistiques nationales faisant état du nombre de personnes blessées ou tuées lors d'intervention des forces de police ou de gendarmerie, la FIACAT et l'ACAT France ont déploré l'utilisation d'armes de force intermédiaire (pistolets à impulsion électrique, Flashball, ...) et de geste d'immobilisation ayant entraîné la mort. La FIACAT et l'ACAT France ont également dénoncé l'impunité dont jouissent les forces de l'ordre et la difficulté pour les victimes de porter plainte ou d'obtenir réparation.



« La rencontre avec les membres de la délégation du CPT lors de sa visite en France a permis à la FIACAT et l'ACAT France d'attirer leur attention sur des préoccupations que l'ACAT porte au niveau national mais qui trouvent souvent des fins de non-recevoir. L'appui du

CPT est donc essentiel pour rappeler à l'État ses obligations et les engagements qu'il a pris ».

Aline Daillère, Responsable des programmes France (police, prison, justice) à l'ACAT France.

Burundi : une descente en enfer

Une grave crise a débuté au Burundi lorsque le Président Pierre Nkurunziza a brigué un troisième mandat, en totale violation de la Constitution et des Accords d'Arusha. Les autorités burundaises se sont engouffrées dans une spirale de violations quasi-systématiques des droits les plus fondamentaux : répression violente de manifestations pacifiques, arrestations arbitraires, tortures, exécutions extra-judiciaires... De nombreux membres de l'opposition et de la société civile ont dû s'exiler face aux intimidations et aux assassinats ciblés, à l'instar du Président de l'ACAT Burundi.

Le mois de décembre a particulièrement été meurtrier, une centaine de personnes a été exécutée en deux jours. Ces personnes ont été victimes d'exécutions menées par les forces de sécurité de l'État dont la police et des militaires. Ces répressions ciblaient les quartiers qui ont le plus manifesté contre le troisième mandat du Président burundais.

Depuis, tous les jours voient leur lot d'exécutions extra-judiciaires, de mauvais traitements en pleine rue et de disparitions forcées.

Le réseau des ACAT s'est mobilisé à plusieurs reprises pour soutenir l'ACAT Burundi et son Président, notamment en saisissant leurs autorités nationales pour qu'elles fassent pression sur les



autorités burundaises pour que cesse cette situation de violations généralisées des droits de l'homme. La FIACAT a saisi les organes compétents au niveau régional et international.



« Malgré la répression sans merci et les intimidations envers les défenseurs des droits de l'homme, nous allons continuer notre résistance, en montrant la répression quotidienne du régime de Pierre Nkurunziza, en montrant que la police pratique régulièrement la torture, les exécutions extrajudiciaires, les disparitions forcées et les violences sexuelles contre ceux qui se sont opposés au 3ème mandat du Président. La Population burundaise a besoin d'une force d'interposition pour assurer sa sécurité, le dialogue ne viendra qu'une fois la sécurité rétablie. »

Armel Niyongere, Président de l'ACAT Burundi (en exil)

Églises

En amont de la visite du Pape François aux Etats-Unis et de son discours aux Nations Unies et au Congrès américain, la FIACAT a invité le Pape à soutenir le combat pour l'abolition de la torture et la peine de mort. La FIACAT salue la position ferme affirmée devant le Congrès américain :

« Cette conviction m'a conduit, depuis le début de mon ministère, à défendre, à différents niveaux, la cause de l'abolition totale de la peine de mort. Je suis convaincu que ce chemin est le meilleur, puisque chaque vie est sacrée, chaque personne humaine est dotée d'une dignité inaliénable, et la société ne peut que bénéficier de la réhabilitation de ceux qui sont reconnus coupables de crimes ».

Lors d'une visite dans une prison de haute sécurité de Philadelphie, il a rappelé son intérêt pour les droits des détenus : « Cela fait mal de voir les systèmes carcéraux qui ne se préoccupent pas de soigner les blessures, de soulager la peine, d'offrir de nouvelles possibilités », message qui reste au cœur du travail de la FIACAT.

Abolition de la peine de mort en Afrique Sub-saharienne

La FIACAT, conjointement avec l'ensemble des ACAT africaines, mène depuis 2012 une campagne pour obtenir l'abolition définitive de la peine de mort sur le continent africain. Cette campagne a pour objectifs d'inciter les États qui ne l'ont pas encore fait à abolir la peine de mort, d'inviter les États qui ont déjà aboli à sécuriser cette abolition en la rendant irréversible ; elle vise également à accompagner les travaux de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples.

Plaidoyer en faveur de l'abolition de peine de mort

Madagascar : Grâce au soutien de la FIACAT et de la Coalition mondiale contre la peine de mort et de l'ACAT Madagascar, l'Assemblée nationale malgache a adopté le 10 décembre 2014 une proposition de loi abolissant la peine de mort à Madagascar. Cette loi a été promulguée par le Président de la République le 9 janvier 2015. **Madagascar est ainsi devenu le 18ème pays abolitionniste en Afrique.**



Côte d'Ivoire : La Côte d'Ivoire a aboli la peine capitale dans sa Constitution en 2000 mais le Code pénal contenait encore des dispositions relatives à la peine de mort. Depuis 2013, la FIACAT et l'ACAT Côte d'Ivoire plaident en faveur de la sup-

pression définitive de la peine de mort dans la législation pénale ivoirienne. **Le 10 mars 2015, l'Assemblée nationale ivoirienne a supprimé toute mention de la peine de mort dans le Code pénal.**

Togo : À la suite de la mission de la FIACAT en décembre 2014, l'Assemblée nationale du Togo a autorisé en juillet 2015 le Gouvernement à adhérer au deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques visant l'abolition de la peine de mort.

Sensibiliser les faiseurs d'opinion

Pour accompagner les États en situation de moratoire vers l'abolition de la peine de mort, la FIACAT travaille depuis 2014 avec les faiseurs d'opinion (chefs coutumiers, leaders religieux, parlementaires, journalistes, avocats, magistrats, syndicalistes, organisations de la société civile...) pour développer des arguments en faveur de l'abolition adaptés à la situation de chaque pays cible. L'objectif est de fournir aux acteurs abolitionnistes nationaux, et notamment aux ACAT, des outils pour sensibiliser la population et accompagner le processus en faveur de l'abolition de la peine de mort.



Participants à l'atelier de Niamey (Niger)

La FIACAT a organisé deux ateliers de sensibilisation des faiseurs d'opinion : au Niger, en partenariat avec l'ACAT Niger et la Coalition nigérienne contre la peine de mort et au Congo, en partenariat avec l'ACAT Congo, respectivement en mars et en septembre 2015. Ces deux ateliers ont permis de réunir des faiseurs d'opinion de chacun des deux pays pour échanger sur la problématique de la peine de mort, identifier les blocages sur le chemin de l'abolition et les arguments susceptibles de faire avancer ce combat.

Au Niger, la question de la religion a été au centre des débats ; les participants provenant de cinq villes du pays ont pu notamment bénéficier des enseignements de l'Imam Cheikh Yahaya Haladou et du Révérend Boureima Kimso qui ont tous deux présenté les arguments religieux issus des textes musul-

mans et chrétiens prônant le caractère sacré et inviolable de la vie humaine.

Au Congo, les participants provenant de sept villes du pays ont également bénéficié d'enseignements sur la peine de mort dans la religion chrétienne et musulmane mais aussi des réflexions du Professeur Théophile Obenga sur la peine de mort et le châtement dans la tradition du Congo.

Suite à ces ateliers, la FIACAT a publié deux guides de sensibilisation qui recensent les arguments développés lors des ateliers. Ces documents se présentent sous la forme d'un outil pratique à la disposition des faiseurs d'opinion et des abolitionnistes de la société civile pour qu'ils puissent accompagner les réformes en faveur de l'abolition dans ces deux pays.



La CADHP adopte un protocole africain sur l'abolition de la peine de mort

Lors de la 56^{ème} Session ordinaire de la CADHP en avril 2015, la Commission a adopté le projet de Protocole africain sur la peine de mort préparé par son Groupe de travail sur la peine de mort avec le soutien de la FIACAT, de la FIDH et de la Coalition mondiale contre la peine de mort.

Ce texte a pour objectif de renforcer les dispositions de l'article 4 de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples sur le droit à la vie.

Il constitue un instrument de mobilisation sur lequel pourront s'appuyer les gouvernements africains, les institutions nationales des droits de l'homme, les avocats, les magistrats, les organisations de la société civile, les médias, les leaders religieux, les chefs traditionnels et les citoyens pour lever d'éventuelles résistances dans les débats qu'ils mènent au niveau national. Il doit maintenant être présenté à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine pour adoption avant de pouvoir être ratifié par les États membres de l'UA. Il entrera en vigueur après 15 ratifications.

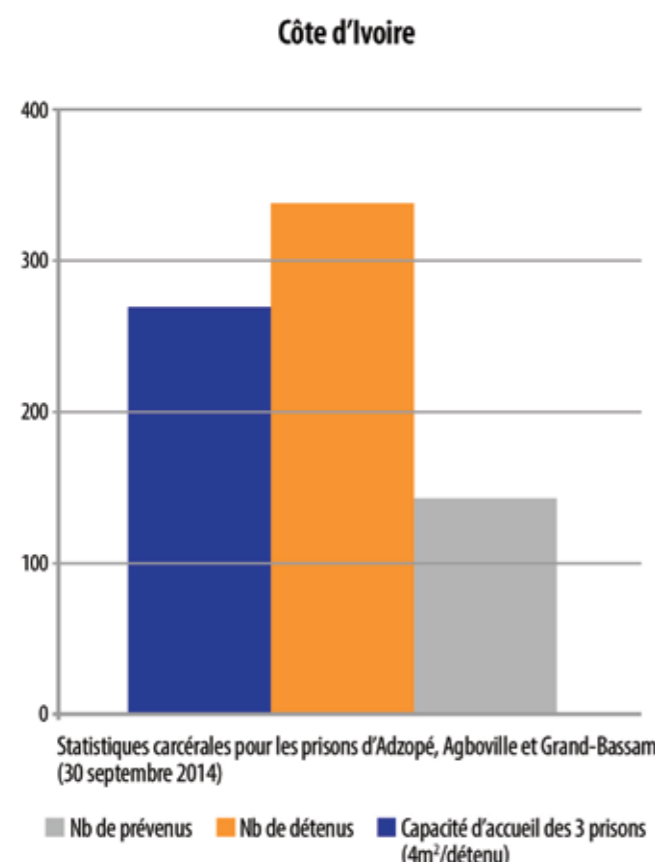
Le projet de Protocole régional reçoit actuellement des soutiens positifs de la part de plusieurs États membres. Ainsi, le Bénin, le Congo, la Côte d'Ivoire et le Niger ont exprimé leur soutien à ce texte lors de rencontres avec les délégations de la FIACAT.

Le Liberia n'a pas souhaité apporter son soutien mais a affirmé à la FIACAT qu'il ne s'opposerait pas à l'adoption de ce traité régional.

Programme de lutte contre la détention préventive abusive (DPA)

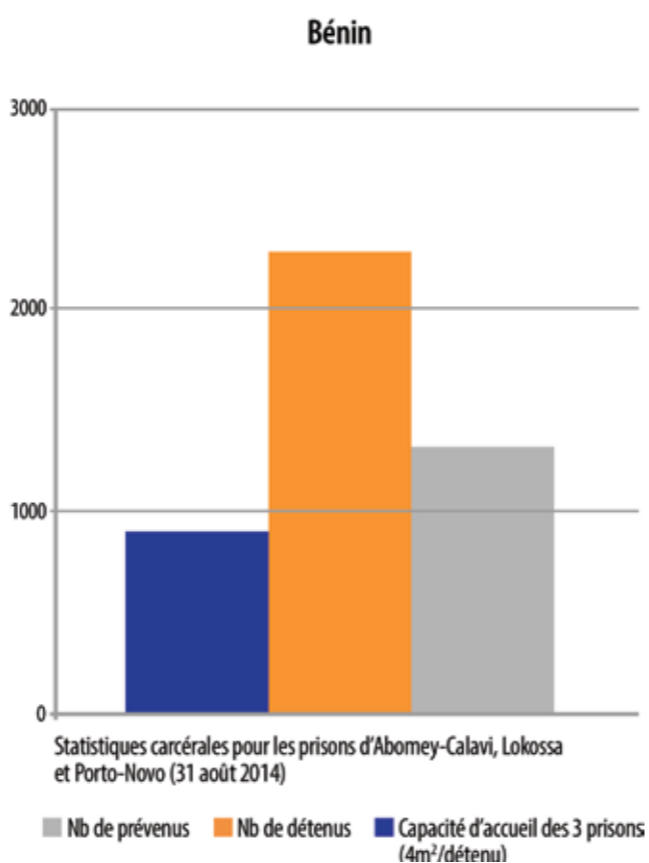
Un constat alarmant

Dans les prisons africaines, la surpopulation carcérale est endémique. Certaines d'entre elles accueillent parfois 4 à 5 fois plus de détenus que la capacité d'accueil prévue. Depuis plusieurs années, la FIACAT et les ACAT constatent qu'une forte proportion des effectifs carcéraux est composée de prévenus en attente de jugement.



La détention préventive désigne la privation de liberté prononcée à titre exceptionnelle contre une personne mise en examen dès la phase d'instruction. Il s'agit d'une mesure grave qui consiste à incarcérer une personne encore présumée innocente.

C'est en cela notamment qu'elle constitue une entorse à la présomption d'innocence. Cette mesure est fermement condamnée par les mécanismes internationaux et régionaux de promotion des droits de l'homme qui l'assimilent, lorsqu'elle est pratiquée de manière abusive, à une peine ou un traitement cruel, inhumain ou dégradant.



« Les formations proposées par l'ACAT et la FIACAT m'ont permis, comme tant d'autres parmi les participants, de faire le tour d'horizon de certaines questions spécifiques liées à la détention dans les établissements pénitentiaires, en vue d'un meilleur traitement de toutes les personnes privées momentanément de liberté. Ces ateliers ont également permis de confronter les diverses pratiques ou expériences en vue d'une meilleure vision du traitement à faire des prévenus. S'agissant des résultats probants, une dizaine de personnes ont recouvré la liberté grâce à l'impulsion ou la dynamique des responsables de l'ACAT et l'implication de tous les acteurs de la chaîne pénale qui ont cerné la pertinence et la justesse d'une pareille démarche. »

Edouard Alain M'N'Dery Suery, ex-régisseur (2014-2015) de la prison d'Abomey-Calavi (Bénin)

Notre action

En 2014, la FIACAT et les ACAT Bénin et Côte d'Ivoire ont entamé un programme visant à lutter contre la détention préventive abusive.

En novembre et décembre 2014, la FIACAT et les ACAT Bénin et Côte d'Ivoire avaient organisé deux ateliers de « renforcement des capacités des acteurs de la chaîne pénale et de la société civile en matière de respect des garanties judiciaires ».

Ce programme s'est poursuivi jusqu'en juillet 2015 pour le Bénin et en décembre 2015 pour la Côte d'Ivoire.

Les membres bénévoles ACAT, assistés d'avocats référents et munis d'un Guide sur les garanties procédurales entourant la détention préventive, ont réalisé de nombreuses visites de prisons.

Ces rencontres avec le personnel pénitentiaire et les détenus ont permis de faire remonter les cas de détention abusive aux autorités compétentes.

La surpopulation carcérale s'est vue réduite, favorisant ainsi l'amélioration des conditions de détention dans les prisons ciblées.

Résultats

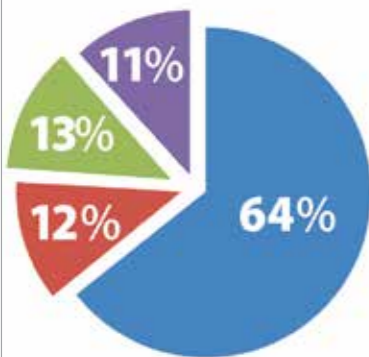
- Intervention dans **6 prisons** au Bénin et en Côte d'Ivoire
- Formation de : **65 agents de l'administration judiciaire et pénitentiaire** et **30 bénévoles membres d'association de défense des droits de l'homme**.
- **Identification** de **140 cas** de détention préventive abusive
- **Libération** provisoire ou définitive de **100 prévenus** (62 en Côte d'Ivoire et **38** au Bénin).



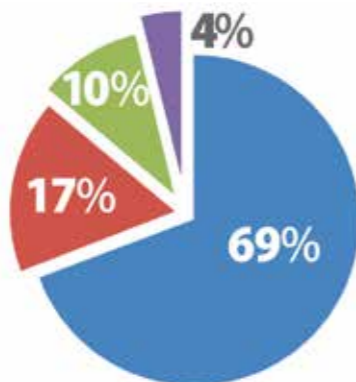
« La prison n'a pas été facile pour moi. On m'accusait d'un abus de confiance et durant sept mois je suis restée sans être jugée. Mais quand les membres de l'ACAT Côte d'Ivoire ont recensé mon nom, j'ai pu obtenir ma liberté le mois qui a suivi. Je dis merci à l'ACAT et à tous ceux qui leur permettent de venir en aide aux détenus. Merci et que Dieu vous récompense »

Mlle Atokpo Niangoran, libérée de la prison d'Adzopé grâce au programme DPA

EMPLOI 400 656 €



RESSOURCES 383 775 €



EMPLOI

■ Actions de formation & projets droits de l'homme	252 333 €
■ Animation réseau	48 780 €
■ Action auprès des organisations internationales	52 112 €
■ Fonctionnement	47 431 €

TOTAL 400 656 €

RESSOURCES

■ Subventions et dons dédiés	265 661 €
■ Cotisations des ACAT	64 456 €
■ Autres dons	39 939 €
■ Produits financiers et exceptionnels	13 719 €

TOTAL 383 775 €

La FIACAT remercie chaleureusement ses donateurs privés qui, de manière régulière, ont appuyé son action en 2015.

La FIACAT remercie vivement les partenaires institutionnels qui, depuis des années, encouragent ses efforts dans la lutte pour l'abolition de la torture et de la peine de mort :

- Agence française du développement (AFD)
- CCFD – Terre solidaire (France)
- Fond de solidarité du Barreau de Paris (France)
- Fondation ACAT France
- Ministère des Affaires étrangères luxembourgeois
- Missio (Allemagne)
- OPCAT Special Fund (Nations Unies)
- Organisation internationale de la Francophonie (OIF)
- Tavola Valdese (Italie)

Tous participent activement par leur contribution au soutien des actions de la FIACAT et de son réseau.

Soutenez la FIACAT : contribuez à un monde sans torture !

Par chèque bancaire :
à l'ordre de la FIACAT
À adresser à : FIACAT - 27, rue de Maubeuge - 75009 Paris

Ou par virement bancaire :
Nom de la banque : BRED - Banque Populaire
Adresse de la banque : BRED - Agence Paris La Fayette, 74 rue La Fayette 75009 Paris
Titulaire du Compte : FED INTERNATIONALE ACAT, 27 rue de Maubeuge 75009 Paris
RIB : 1010 7001 5400 9130 5896 761
Code Swift : BREDFRPPXXX
Code IBAN : FR76 1010 7001 54 00 9130 5896 761

(En France, déduction fiscale de 66% dans la limite de 20% de vos revenus imposables. Vos coordonnées sont indispensables pour vous envoyer votre reçu fiscal.)

Bureau international



Présidente :
Sylvie BUKHARI-DE PONTUAL (France)



Trésorier et responsable des relations avec les ACAT américaines et asiatiques :
Ronald ALBERT (Canada)



Responsable des relations avec les Églises :
Janette CHAMBONNIÈRE (Belgique)



Responsable des relations avec les Églises :
Massimo CORTI (Italie)



Responsable des relations avec les ACAT européennes et les Institutions européennes :
Bernadette JUNG (Allemagne)



Responsable des relations avec les ACAT d'Afrique de l'Ouest :
Bernard SAGARA (Mali)



Responsable des relations avec les ACAT d'Afrique centrale et Madagascar :
Maria-Sylvie RAHARINARIVONIRINA (Madagascar)



Responsable des relations avec les Nations Unies :
Jean-Bernard MARIE (France)



Conseiller financier auprès du Bureau international :
Philippe WESTERCAMP

Secrétariat



Secrétaire générale :
Sabrina BIGNIER



Représentant auprès de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples :
Guillaume COLIN



Représentant auprès des Institutions européennes (Bruxelles) et des Nations Unies (Genève) :
Lionel GRASSY



Chargé de mission administratif et financier et Représentant auprès du Conseil de l'Europe :
Nicolas HUET

Stagiaires et bénévoles

La FIACAT remercie Marie Salphati (stagiaire) et les bénévoles qui collaborent depuis des années avec elle et lui permettent de mener à bien ses missions.

Afrique / Africa

ACAT Bénin / Benin

03 BP 0394
Cotonou - Bénin
Tél. : +229 21 04 35 88
acat_coordbnin@yahoo.fr

ACAT Burundi / Burundi

BP 6687
Avenue de la Démocratie, n°20,
Quartier INSS, Zone Rohero
Bujumbura - Burundi
Tél. : +257 79 97 77 81
Fax : +257 22 25 85 73
acatbur@yahoo.fr

ACAT Cameroun / Cameroon

Archbishop's house
Po Box 82
Bamenda - Cameroun
acat_cameroun@yahoo.com

ACAT République centrafricaine / Central African Republic

BP 527 - Bangui
République Centrafricaine
acat_rca@yahoo.fr

ACAT Congo / Congo

BP 5612
Pointe-Noire - Congo
acatcongo_brazza@yahoo.fr

ACAT Côte d'Ivoire / Côte d'Ivoire

S/c Caritas - 01 BP 2590
Abidjan 01 - Côte d'Ivoire
Tél. : +225 22 00 22 55 / 05 09 23 05
Fax : +225 22 44 84 38
acat_ci2230@yahoo.fr

ACAT Ghana / Ghana *

Po Box 532 - Ho, VR - Ghana
acatghana2002@yahoo.com

ACAT Liberia / Liberia

Gballasuah, Tubmanburg,
Bomi County
Libéria
+231 6 59 15 02
acatliberiamail@gmail.com

ACAT Madagascar / Madagascar

Lot III U 152 T Bis X Anosizato-Est
Antananarivo 101 - Madagascar
Tél. : + 261 33 28 35 053
/ 34 17 76 255
acatmadagascar@yahoo.fr

ACAT Mali / Mali

Lycée Prosper Kamara
BP 165, Hamdallaye
Bamako - Mali
sdacatmali@yahoo.fr

ACAT Niger / Niger *

s/c Alfari Balma
BP 13331- Niamey
Niger
mourniger@yahoo.fr

ACAT République Démocratique du Congo / Democratic Republic of Congo

272, avenue Buta
Commune de Lingwala
Kinshasa
Tél. : +243 81 685 35 66
/ 81 375 67 13
acatrdc2013@gmail.com
acatrdc_coordinat@yahoo.fr

ACAT Sénégal / Senegal

Paroisse universitaire St-Dominique
Km4, B.P: 5098 - Dakar-Fann
Sénégal
acatsenegal@yahoo.fr

ACAT Tchad / Tchad

BP 2231
N'Djamena - Tchad
acatchad@yahoo.fr

ACAT Togo / Togo

Avédji Carrefour Limousine
Immeuble MA.GE.COP
Lomé - Togo
Tél. : +228 22 2296 99 / 90 28 71 63
acattogo@yahoo.fr

Amérique / America

ACAT Brésil / Brasil

Praça Clovis Bevilacqua, 351, sala 701
01018-001 Sao Paulo SP - Brésil
Tél. / Fax : +55 11 3101 60 84
acatbrasil@acatbrasil.org.br

ACAT Canada / Canada

2715, ch. de la Côte-Sainte-Catherine
Montreal (Qc) H3T 1B6 - Canada
Tél. : +1 51 48 90 61 69
Fax : +1 51 48 90 64 84
info@acatcanada.org

ACAT Etats Unis / USA

P.P.O. Box 314
Pleasant Hill, TN 38578-0314
États-Unis
revhsmith@starpower.net

Asie / Asia

ACAT Philippines *

Our Lady of Fatima Parish
37 Cordillera Street
Quezon City, Manilla - Philippines
chie6122002@yahoo.com

Europe / Europe

ACAT Allemagne / Germany

Postfach 1114
D-59331 Lüdinghausen - Allemagne
Tél. : +49 (0) 25 91 75 33
Fax : +49 (0) 25 91 70 527
acat.ev@t-online.de

ACAT Belgique Francophone / French speaking Belgium

Quai au Foin 53
B- 1000 Bruxelles - Belgique
Tél. / Fax : +32 (0)2 223 01 59
acatbelgiquefranco@hotmail.com

ACAT Espagne / Spain

c/ Angli 55
08017 Barcelona - Espagne
Tél. : +34 93 203 89 15
Fax : +34 93 203 48 30
acat@pangea.org

ACAT France / France

7 rue Georges Lardennois
F- 75019 Paris - France
Tél. : +33 (0) 1 40 40 42 43
Fax : +33 (0) 1 40 40 42 44
acat@acatfrance.fr

ACAT Italie / Italy

Via della Traspontina 15
00193 Roma - Italie
Tél. : +3906 68 65 358
acatitalia@yahoo.it / posta@acatitalia.it

ACAT Luxembourg / Luxembourg

5 Avenue Marie-Thérèse
L-2132 Luxembourg - Luxembourg
Tél. : +352 44 743 558
Fax : +352 44 743 559
acat.luxembourg@pt.lu

ACAT République Tchèque / Czech Republic*

Pohorelec 26
CZ-118 00 Praha - République tchèque
Tél. : +420 220 515 407
acatpraha@seznam.cz

ACAT Royaume Uni / United Kingdom

8 Southfield
Saltash, Cornwall PL12 4LX - Royaume-Uni
Tél. : +44 17 52 84 34 17
uk.acat@gmail.com

ACAT Suède / ACAT

Swedenacatsweden@yahoo.fr

ACAT Suisse / Switzerland

Speichergasse 29
Case Postale 5011
CH- 3001 Berne - Suisse
Tél. : +41 31 312 20 44
Fax : +41 31 312 58 11
info@acat.ch

* ACAT en cours d'affiliation / Not yet
affiliated associations

Suivez toute l'actualité de la FIACAT

Sur le site internet



<http://www.fiacat.org>

Sur les réseaux sociaux

 <https://www.facebook.com/FIACAT>

 https://twitter.com/FIACAT_Geneva